

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 12 mars 2015 à 20h30

Présidence	M. T. Hunziker
Présents	Mmes C. Chiriatti, C. Di Stasi, J. Malbaski et A. Mathys MM. M. F. Baroz, Y. Bischofberger, T. Borel-Jaquet, C. Brülhart, C. de Meyer et D. Nicole, R. Madarasz, L. Luisoni et F.-R. Mahrer
Excusés	Mme R. Selitrenny Flores MM. E. Fillet et B. Riedweg

Messieurs G. Marti, Maire, N. Nussbaum et G. Garnier, Adjoint, assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2015
2. Communications du Bureau
3. Communications de la Mairie
4. Communications des Présidents de Commissions
5. Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
6. Préavis à la modification de zone plan N° 29944-513-532 – Brenaz II
7. Propositions individuelles et questions

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2015

Aucun commentaire n'étant apporté, par 10 oui et 2 abstentions, le procès-verbal est accepté avec remerciement à son auteur.

2. Communications du Bureau

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Bureau a deux dates à communiquer concernant des activités récréatives :

- Le mercredi 15 avril 2015 à 19h30, pour le repas annuel du Conseil municipal,
- Le samedi 9 mai 2015 toute la journée pour une course d'école en pays fribourgeois. Pour cette occasion, les conjoints sont les bienvenus.

Pour ces deux rencontres, des informations complémentaires seront communiquées par email.

Monsieur le Président lit les courriers reçus à l'assemblée.

Course pédestre de Bernex

Le 25 avril 2015 aura lieu une nouvelle édition de la course des municipaux à Bernex. Les personnes intéressées à représenter, par équipe de 3 ou 4, le Conseil municipal de Pimplinge lors de cet événement sont priées de s'annoncer auprès de Monsieur Patrick Arter.

Courrier de la Fédération Arve-Lac

Le bureau a reçu copie d'un courrier que la Fédération Arve-Lac a fait parvenir aux Exécutifs des communes Arve et Lac.

Cette association créée en 2013 vise à promouvoir et soutenir la collaboration inter associative. Elle demande, aujourd'hui, aux Exécutifs des Communes Arve et Lac de l'intégrer comme acteur lors de discussion sur le développement et les besoins de notre région. Afin de permettre aux Conseillers municipaux de prendre connaissance de ce courrier, il a été déposé sur CMNet sous la page de la séance de ce soir.

Arrivée de Monsieur Florent Baroz.

3. Communications de la Mairie

Monsieur le Président transmet la parole à Monsieur Marti.

Eclairage Curabilis

Monsieur le Maire informe qu'un an après s'y être engagé, Monsieur le Conseiller d'Etat Pierre Maudet, a donné instruction d'étudier la modification de l'éclairage de Curabilis. Par ailleurs, deux séances ont eu lieu, sur place.

La première décision fut d'éteindre les grands projecteurs situés sur les toits de bâtiments, allumés depuis plus d'un an, alors qu'à peine la moitié des bâtiments sont utilisés, et qu'ils ne sont nécessaires qu'en cas de tentative d'évasion. Depuis une semaine, ils sont enfin éteints.

Actuellement, des essais sont effectués sur les éclairages du mur d'enceinte. Plusieurs caches ont été installés pour limiter l'impact de cet éclairage, en particulier depuis le village. Les bâtiments restent éclairés selon les normes fédérales.

D'autres essais suivront et une troisième séance est déjà programmée.

Voie de bus – route de Puplinge

Monsieur le Maire souhaite revenir sur sa communication du 5 février 2015 concernant la possibilité que l'Etat de Genève renonce à l'autorisation de construire une voie de bus à la route de Puplinge.

Il a le plaisir de confirmer que cela a été officialisé le 18 février 2015. La commune a ainsi obtenu gain de cause face à ce projet jugé inutile dès sa présentation.

L'Exécutif a profité de demander au département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, d'attribuer la somme prévue pour la réalisation de cet aménagement sur le futur giratoire des Brolliets et, ou sur le trottoir le long de la rue de Graman, sur la partie cantonale.

Aménagement préau

Le permis de construire lié aux aménagements du préau, à la création d'un terrain multisport derrière l'école et au réaménagement du parking 60-62 Graman proposant une place Mobility, une place pour personne handicapée un plus grand nombre de stationnements pour 2 roues et une amélioration de l'utilisation des places voitures a été enregistrée le 27 février.

La commune est donc, en principe, dans les délais pour que ces aménagements soient réalisés d'ici à l'automne.

Giratoire Brolliets/Jussy

Le mandataire a informé Monsieur le Maire que la direction du génie civil cantonal a approuvé les plans de réalisation de ce giratoire cantonal mais pour lequel le Conseil municipal a voté un crédit lors de la séance précédente. Dès lors, le projet a pu être remis à l'instance suivante, qui prendra la décision avant la fin du mois. Ensuite, la demande de permis de construire pourra être déposée.

Cycle de la Seymaz

La commune de Pimplinge s'est associée à d'autres communes de la région dans un courrier adressé à Madame la Conseillère d'Etat, Madame Emery-Torracinta suite à la décision d'attribuer les locaux du cycle de la Seymaz au Collège de Candolle.

Un tel changement aurait des conséquences importantes sur les déplacements et l'organisation des élèves et enseignants concernés par ces établissements et, par effet de dominos sur les établissements qui vont recevoir les élèves de la Seymaz.

Cette réattribution semble être possible car le cycle de la Seymaz serait sous-occupé en raison du retard pris par l'urbanisation des communaux d'Ambilly. L'Exécutif s'interroge sur les projets de construction d'un nouvel établissement pour accueillir les élèves du cycle lorsque les nombreux projets d'urbanisation de la région (dont les communaux d'Ambilly) seront terminés.

Monsieur Marti, Maire, transmet la parole à Monsieur Garnier, Adjoint.

Verger

Monsieur Garnier informe que l'absence de la quasi-totalité des membres de la commission Agriculture-cimetière-feu-voirie à la séance du 25 février 2015 démontre que l'intérêt à étudier un autre projet de mise en valeur de la parcelle 180 ne déplace pas les foudres. Fort de ce constat, et dans le but de mener à bien, en 2015, ce projet de création de verger et de mise en valeur de cette parcelle, l'Exécutif a décidé de continuer à travailler sur ce dossier avec son mandataire actuel.

Monsieur Luisoni fait remarquer que l'on ne devrait pas parler de manque d'intérêt mais de divergence d'opinion sur ce sujet. Il ajoute, qu'à son avis, l'absence des membres à une séance ne reflète pas forcément un manque d'intérêt.

Monsieur Marti, Maire, transmet la parole à Monsieur Nussbaum, Adjoint.

Rentrées fiscales 2014

Monsieur Nussbaum informe qu'à l'instar d'autres communes, la commune de Pimplinge a enregistré des rentrées fiscales plus importantes que celles inscrites au budget 2014.

Dans l'attente de données définitives qui seront analysées par la commission des finances, l'Exécutif peut d'ores et déjà communiquer aux Conseillers municipaux que les impôts estimés de 2014 sont légèrement plus bas que le montant inscrit au budget. Par contre, les corrections des années 2008 à 2013 apportent une augmentation cumulée des rentrées de près de 450'000.- CHF.

Ainsi, l'exercice 2014 devrait se terminer avec un boni de l'ordre d'un montant à six chiffres.

Vu les résultats de 2013 et 2014, il semble que les rentrées fiscales de la commune se stabilisent. Cela conforte l'Exécutif dans sa stratégie prudente en matière de politique financière.

4. Communications des Présidents de commissions

Commission petite enfance - aînés

La commission petite-enfance aînés a reçu le 24 février dernier les membres désignés du futur conseil de la fondation de la commune de Pimplinge pour la petite enfance.

A cette occasion il a été évoqué l'organisation des jardins d'enfants et de la crèche.

Les jardins d'enfants seront repris dès la rentrée scolaire par la fondation. La structure en cours de construction et le personnel actuel permettront de disposer de 26 places les lundis, mardis, jeudis et vendredis matins et 16 places les lundis, mardis et jeudis après-midi.

Les tarifs mensuels ont été fixés à 65.- CHF/demi-journée et 90.- CHF pour les non-résidents de la commune. Ils sont à la hausse mais restent en dessous des tarifs usuels aux alentours. Le conseil de fondation attribuera les places début avril sur la base des demandes formulées d'ici à ce weekend.

Les préinscriptions sont prises depuis le 27 février 2015. Le conseil de fondation tiendra compte d'une petite réserve compte tenu de l'arrivée de nouveaux habitants dans les premiers 50 appartements du quartier des Hutins, livrés cet été.

Dans tous les cas les places seront attribuées selon le règlement étudié et prochainement finalisé, à savoir : priorité aux enfants de Puplinge, ensuite priorité aux enfants fréquentant déjà les structures actuelles, ensuite ceux dont au moins un des parents travaille sur la commune et est donc contribuable.

Une règle similaire s'appliquerait pour les enfants habitant dans une commune voisine avec laquelle une convention serait conclue. Des propositions ont été faites à Choulex pour 4 places et Presinge pour une ou deux places. Choulex ne semble pas intéressée, la Fondation attend la réponse de Presinge.

Les demandes déjà reçues dépassent le nombre de places disponibles le matin, mais il en reste quelques-unes les après-midis. Dès lors, les enfants n'habitant pas la commune, qui ne sont pas déjà dans un de nos jardins d'enfants et dont aucun des parents ne travaille à Puplinge pourraient ne pas avoir de place dans notre structure à la rentrée cet automne.

Le conseil de fondation statuera sur les demandes lors de sa séance du 25 mars 2015.

Pour la crèche, il est rappelé que l'ouverture est prévue début janvier 2016.

Les membres du futur conseil de fondation ont également planché avec le mandataire sur les tarifications, règlements, nombre de places et phases d'ouverture. Les tarifs retenus sont ceux appliqués par la crèche intercommunale située à Meinier et sont donc en proportion des revenus comme cela est la règle.

En résumé, les enfants dont les deux parents habitent sur la commune de Puplinge et dont les deux parents y travaillent. Le regroupement des fratries est prioritaire, puis les enfants dont les deux parents habitent sur la commune de Puplinge et dont l'un des deux parents y travaille. Le regroupement des fratries est prioritaire, puis les enfants dont l'un des deux parents habitent sur la commune de Puplinge et dont les deux parents travaillent. Le regroupement des fratries est prioritaire, puis les enfants dont l'un des deux parents habite sur la commune de Puplinge et dont l'un de deux parents travaille. Le regroupement des fratries est prioritaire et ensuite les enfants dont les grands-parents assurent la garde de manière régulière et qui habitent la commune de Puplinge. Viennent ensuite tous les autres enfants si des places sont disponibles.

Il est rappelé que pour la crèche, Choulex et Presinge ont annoncé leur décision de prendre des places en participant au déficit d'exploitation. Les conventions seront en principe conclues d'ici cet été. Les enfants de ces communes seront admis, dès lors, également en priorité dans la limite du nombre de places prises par ces communes.

Il est envisagé de prendre les pré-inscriptions dès juin 2015 et les inscriptions dès septembre 2015. D'ici juin 2015, la fondation signera avec la mairie la convention liée à l'usage de la structure en cours de construction.

La signature de l'acte notarié pour la création de la fondation se fera le 25 mars 2015 chez le notaire. Cela a pris un peu de temps car il a été demandé, à l'administration fiscale cantonale, une exonération de l'impôt sur le capital, sur le bénéfice et sur le capital de dotation, qui représente une économie d'environ 50'000.-- CHF.

Une annonce pour le poste de direction paraîtra dans la Tribune de Genève et sur les sites spécialisés. Le poste à pourvoir sera avec une entrée en fonction à la rentrée scolaire 2015/2016.

La future fondation et la direction effectueront le recrutement pour les éducatrices, auxiliaires et ASE de la crèche, dès le mois de juin 2015 pour une entrée en fonction dès l'ouverture de la crèche, soit

progressivement dès le 1^{er} janvier 2016. Nos places dans la crèche de Thônex seront libérées par phases entre janvier et juin 2016.

Commission de la solidarité

Monsieur Mahrer se réjouit de l'embellie fiscale qui vient après la décision du Conseil municipal de maintenir son budget annuel pour la solidarité internationale et souhaite féliciter une deuxième fois le Conseil municipal.

5. Décisions de l'ACG – Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'aucune décision de l'assemblée générale de l'ACG n'est soumise au droit de veto durant cette séance.

6. Préavis à la modification de zone plan N° 29944-513-532 – Brenaz II

Monsieur le Président informe qu'en date du 16 janvier 2015, la commune a reçu une demande de préavis concernant la modification de zone dite « Brenaz 2 ». Cette demande a été étudiée par la commission d'aménagement. Monsieur le Président transmet la parole à Monsieur Luisoni, Président de la commission de l'aménagement qui apporte quelques éléments à la présentation du plan du site avec la modification de zone.

Monsieur Luisoni informe l'assemblée que cette délibération prend en compte la prise de position et les réactions du Conseil municipal, de la commission de l'aménagement et les remarques déjà formulées par rapport au projet de Brenaz 2 et de l'extension de la prison, en juin 2013. Au-delà de la logique même liée à cette superficie destinée à la prison ou à l'extension de cette prison et des compensations qui y sont liées pour le parking, fait le lien dans l'argumentation, d'une part sur la nécessité de défendre au maximum la surface d'assolement et d'autre part sur la nécessité que le canton soit plus attentif à l'ambition de Puplinge dans le cadre de sa volonté de changement d'affectation de certaines parcelles situées au nord de la commune et qui devraient être affectées, d'une part à l'augmentation des logements de la commune et d'autre part, à des infrastructures d'utilité publique dont celles-ci nécessitent étant donné l'augmentation de sa population. Par conséquent, la commission de l'aménagement a donné un préavis négatif sur cette modification de zone et a donc préavisé favorablement, à l'unanimité moins une abstention, la délibération soumise ce soir au Conseil municipal.

La parole n'étant plus demandée, le Président propose à Monsieur Luisoni de lire la délibération. A sa lecture, Monsieur Luisoni s'étonne que la dernière phrase de la délibération, acceptée par la commission de l'aménagement, n'apparaisse plus sur la délibération proposée ce soir alors qu'elle a tout son sens. Monsieur Marti répond que cette phrase pourrait être mal interprétée par le canton et par conséquent, l'Exécutif demande de l'enlever de la délibération.

Monsieur Mahrer pense que de mettre des regrets sur une délibération pourrait l'affaiblir. La suppression précitée ne le gêne pas.

Monsieur le Président ajoute que le terme «densifier» l'habitat sur Puplinge n'est pas adéquat et pourrait être remplacé par «créé». Si la commission a décidé de signaler cette phrase et de mentionner des regrets, pourquoi ne pas le garder. Monsieur Marti répond que «densifier» est en contradiction de la politique communale qui préfère une construction harmonieuse. Monsieur Luisoni propose la phrase suivante «Le Conseil municipal souhaite que le Canton soutienne plus activement les intentions de la commune exprimées dans son plan directeur communal». Cette phrase est donc rajoutée à la délibération en lieu et place de celle enlevée.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe à la lecture et au vote de la délibération.

Délibération relative au préavis à donner à l'avant-projet de loi (version du 19.09.2014) modifiant les limites de zones, plan N° 29944-513-532 (création d'une zone de bois et forêts, d'une zone de développement 4A affectée à de l'équipement public, d'une zone de développement 4A affectée à de l'équipement public sans infrastructure et d'une zone de développement 4A affectée à de l'équipement public destinée à un parking de surface) situées entre le chemin de Champ-Dollon et le chemin de Favra (Brenaz II),

Vu l'avant-projet de loi (version du 19.09.2014) modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Puplinge, plan N° 29944-513-532 (création d'une zone de bois et forêts, d'une zone de développement 4A affectée à de l'équipement public, d'une zone de développement 4A affectée à de l'équipement public sans infrastructure et d'une zone de développement 4A affectée à de l'équipement public destinée à un parking de surface) situées entre le chemin de Champ-Dollon et le chemin de Favra (Brenaz II), initié par le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE),

Vu l'enquête publique N° 1829, terminée le 3 novembre 2014, relative au projet de modification des limites de zones No 29944-513-532,

Vu les observations suscitées par cette enquête publique et les réponses fournies par le Département, Vu le courrier du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie du 16 janvier 2015 invitant la commune à formuler un préavis sur l'avant-projet de loi (version au 19.09.2014) modifiant les limites de zones, plan N° 29944-513-532 (version au 28.08.2014),

Vu les résolutions 11/2013 et 12/2013 du 13 juin 2013 demandant :

- *La participation des communes aux études*
- *Une intégration paysagère*
- *Une densification du site*
- *La création de parking en nombre suffisant en sous-sol ou en silo,*

Vu que le plan directeur cantonal 2030 n'a toujours pas été approuvé par les autorités fédérales, notamment pour des questions relatives aux surfaces d'assolement,

Vu le parking construit « illégalement » en zone agricole sur la parcelle N°1820 de Choulex,

Vu le rapport de l'office fédéral du développement territorial (ARE) relatif à la révision partielle du 2 avril 2014 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire en son article 5a al. 3 lettre b (selon observations d'Agri Genève du 30 octobre 2014, page 2 et 3),

Constatant que le canton exige la construction de 100 logements sur le secteur des « Brolliets », avec une densité de 1.0 (au lieu de 0.8 prévu pour 80 logements), alors qu'à moins de 500 mètres le canton envisage de gaspiller une surface de près de 18'000m² pour y réaliser un parking de 325 places sur un seul niveau,

Compte tenu de la volonté exprimée à maintes reprises par le Conseil municipal et par la population de préserver au mieux son caractère rural et agricole,

Vu le préavis défavorable de la commission d'aménagement, réunie en séance le 9 mars 2015,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre q de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, le Conseil municipal décide, par 11 voix et 2 abstentions,

1. *de préavisier défavorablement l'avant-projet de loi (version du 19.09.2014) modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Puplinge, plan N° 29944-513-532 (création d'une zone de bois et forêts, d'une zone de développement 4A affectée à de l'équipement public, d'une zone de développement 4A affectée à de l'équipement public sans infrastructure et d'une zone de développement 4A affectée à de l'équipement public destinée à un parking de surface) situées entre le chemin de Champ-Dollon et le chemin de Favra (Brenaz II), tel que mis à l'enquête publique.*

2. *de demander que le déclassement de près de 18'000m² destiné uniquement à recevoir un parking de 325 places en surface, pour de simple raison de coût, soit modifié pour respecter l'objectif d'une construction efficace et économe en surface. Un tel déclassement devrait être prévu pour une densification permettant au moins de réaliser un parking en sous-sol (sécurisé pour les employés), et au-dessus un bâtiment d'un gabarit conforme à la ZD4A en lien avec les établissements pénitentiaires ou pour d'autres buts d'utilité publique.*
3. *de demander aux autorités cantonales qu'elles traitent avec la même célérité la demande de modification de zone faisant l'objet de la résolution 2/2013 du 7 mars 2013 pour permettre la réalisation de 200 logements environ ainsi que les infrastructures nécessaires à notre commune. Le Conseil municipal souhaite que le Canton soutienne plus activement les intentions de la commune exprimées dans son plan directeur communal.*

7. Propositions individuelles et questions

Monsieur le Président remercie pour la propreté de la rue de Frémis cette semaine, aidée par la météo favorable. Cependant, il déplore que le parking des ouvriers ressemble à une décharge publique, il faut qu'il soit nettoyé et qu'une poubelle soit installée. Il est également impératif que les ouvriers se parquent sur les places qui leur sont destinées et non pas sur la rue de Frémis. Il informe l'assemblée qu'il a envoyé un mail à la Mairie afin de demander une intervention.

Monsieur le Maire répond qu'un courrier a été envoyé à l'intention de Monsieur Schär le 10 mars 2015. A ce jour, aucun nettoyage n'a été fait et si cela ne devait pas être le cas d'ici la semaine prochaine, les employés communaux s'en chargeront et une facture sera envoyée à Monsieur Schär.

Monsieur le Président, concernant le cycle de la Seymaz, cite :

L'annonce officielle est tombée hier (mercredi 11 mars) : le cycle de la Seymaz va abriter les élèves du collège de Candolle pour y accueillir des élèves de l'ECG, de plus en plus nombreux.

En conséquence, les enfants de la Seymaz vont se retrouver dans les cycles du Foron ou de la Gradelle. De fait, la fréquentation du Foron sera de 50% supérieure à la situation actuelle.

Question : est-ce que toutes les conditions sont réunies pour continuer à assurer un niveau d'enseignement digne de ce nom pour que les élèves qui sortent de l'école obligatoire aient les bases nécessaires pour se lancer dans la suite de leur apprentissage ?

Mon inquiétude va clairement dans le sens qu'il n'est pas concevable que nous laissons le Conseil d'Etat démonter l'école obligatoire parce qu'il n'a jamais voulu créer les écoles nécessaires.

De plus, sur notre commune est prévu un projet de 300 MCHF pour une prison alors que l'état n'a pas les moyens d'entretenir ses écoles ou d'en construire de nouvelles pour assurer une éducation pour tous comme le veut la Constitution.

Je pense que le conseil d'état doit donc revoir ses priorités : construire des écoles pour nos enfants ou des prisons pour les étrangers ?

Et comme je l'ai dit au Conseiller d'Etat Monsieur Pierre Maudet : « il vaut mieux construire des écoles aujourd'hui pour nos enfants que des prisons pour les adultes de demain ».

Aucune autre proposition ou question étant formulée, la séance est levée à 21 heures 15.

Le Président

Thomas HUNZIKER

COMMUNE DE



La Vice-présidente

Le Secrétaire

Carole DISTASI

Patrick ARTER

Puplinge, le 31 mars 2015